
Ville de Trois-Rivières

(2022, chapitre 89)

Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'un émissaire pluvial, la réalisation de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'égouts sur les rues Jean-Noël-Trudel, Toupin et Saint-Édouard et l'aménagement d'un parc et décrétant un emprunt à cette fin de 7 750 000,00 \$ (2022, chapitre 23) afin de revoir la nomenclature des travaux décrits à l'annexe I et d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt. autorisé

1. Le Règlement autorisant la construction d'un émissaire pluvial, la réalisation de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'égouts sur les rues Jean-Noël-Trudel, Toupin et Saint-Édouard et l'aménagement d'un parc et décrétant un emprunt à cette fin de 7 750 000,00 \$ (2022, chapitre 23) est modifié par le remplacement, dans le titre et dans la deuxième ligne des articles 2 et 3, du montant « 7 750 000,00 \$ » par le montant « 8 500 000,00 \$ ».

2. L'annexe I de ce Règlement est remplacée par la suivante :

Ville de Trois-Rivières (2022, chapitre 23)

ANNEXE I

DESCRIPTION ET COÛT DES TRAVAUX

(Article 1)

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	Qté	PRIX UNITAIRE	MONTANT NET (\$)
1.0	COLLECTEUR ET ÉMISSAIRE PLUVIAL JEAN-NOËL TRUDEL				
1.1	Émissaire pluvial - Conduites pluviales de grand diamètre - Regards - Empierrement - Gestion des sols contaminés - Végétalisation de la bande riveraine - Essais et mise en service	forfait	1	500 000 \$	500 000 \$
1.2	Parc - Structure en matériaux granulaires - Pavé uni - Aménagement paysager - Éclairage - Mobilier urbain	forfait	1	200 000 \$	200 000 \$
1.3	Rue Jean-Noël Trudel - Conduites pluviales de grand diamètre incluant regards et branchements - Conduites sanitaires incluant regards et branchements - Conduites d'eau potable incluant accessoires - Gestion des sols contaminés - Trottoirs et bordures - Structure de chaussée et pavage - Essais et mise en service	forfait	1	2 500 000 \$	2 500 000 \$
1.4	Rue Toupin - Conduites pluviales de grand diamètre incluant regards et branchements - Conduites sanitaires incluant regards et branchements - Conduites d'eau potable incluant accessoires - Gestion des sols contaminés - Trottoirs et bordures - Structure de chaussée et pavage - Essais et mise en service	forfait	1	1 000 000 \$	1 000 000 \$
1.5	Rue Saint-Édouard - Conduites pluviales de grand diamètre incluant regards et branchements - Conduites sanitaires incluant regards et branchements - Conduites d'eau potable incluant accessoires - Gestion des sols contaminés - Trottoirs et bordures - Structure de chaussée et pavage - Essais et mise en service	forfait	1	3 500 000 \$	3 500 000 \$
TOTAL :					7 700 000 \$
Services techniques et contingences :					750 000 \$
Frais de financement :					50 000 \$
TOTAL DU PROJET FINANCÉ PAR RÉGLEMENT D'EMPRUNT :					8 500 000 \$

Préparé par :

Maxime Boisvert, ing.
 Maxime Boisvert, ing. No OIQ : 142475
 Coordonnateur en génie urbain
 Ville de Trois-Rivières

Date :

2022-06-14

3. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 5 juillet 2022.

 M^{me} Maryse Bellemare,
 présidente de la séance

 M^e Yolaine Tremblay, greffière